



CRIB

EN *b r e f*

10

numéro



EDITORIAL

En ce mois de décembre, la phase de rentrée des associations est désormais achevée.

Trois mois d'activité intense (inscriptions, assurances, dossiers de demande de subvention, contrats de travail...) pendant lesquels le CRIB a pu vous accompagner à travers ses quatre Rendez-vous : la comptabilité (29 septembre à Poissy), le recrutement des bénévoles (13 octobre à Montigny-le-Bretonneux), le soutien aux associations (13 novembre à Rambouillet) et la Convention Collective Nationale du Sport (24 novembre à Versailles).

Afin de renforcer sa mission de conseil et de vous accompagner au mieux dans vos besoins et demandes, le CRIB va accroître son nombre d'actions puisque dix réunions d'information sont programmées en 2009 – neuf ont eu lieu en 2008, huit en 2007 – notamment sur des thèmes relatifs au financement de la formation professionnelle, à la fiscalité, au rôle du président, aux assurances, etc.

Le « CRIB en Bref » quant à lui sera publié chaque trimestre.

Dans ce numéro 10, vous retrouverez un point sur les réunions de Poissy et Montigny-le-Bretonneux. Je vous rappelle que tous les comptes-rendus des soirées du CRIB sont disponibles sur le site de Profession Sport 78 (www.profession-sport-78.com) à la rubrique « Ressources et Conseils aux Associations ».

La page 2, « L'Essentiel sur... », est consacrée à la recherche de financements.

Vous prendrez connaissance en page 3 de « L'Actualité » relative aux rapports LANGLAIS et MORANGE ainsi qu'au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA).

Finalement, cette lettre s'achève en page 4 sur un aperçu des prochains Rendez-vous du CRIB sans oublier le suivi des travaux du Club Asso Emploi.

Cet ensemble de réunions et d'informations constitue autant de points d'appui afin de vous aider au mieux dans la gestion de vos associations dans un contexte d'évolution permanente.

Toute l'équipe du CRIB se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2009.

Cindy BECAERT

Directrice de Profession Sport 78

RETOUR SUR...

LES RENDEZ-VOUS DU CRIB

29 septembre 2008 à Poissy

“Principes de base
et obligations comptables pour les associations”

La comptabilité est un mode d'enregistrement et de communication qui permet aux associations d'analyser leurs flux financiers et de les présenter à leurs différents interlocuteurs de façon normalisée. L'édition annuelle d'un bilan et d'un compte de résultat n'est obligatoire que pour certaines associations mais la tenue d'une comptabilité est indispensable pour un fonctionnement optimal.

Monsieur François GOIZIN, chargé de mission Fiscalité et Comptabilité au Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a proposé des outils et sites-ressources adaptés aux 70 associations invitées par le CRIB et le service des Sports de la ville de Poissy.

Pour plus d'informations :

www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr/guide38/,
www.associations.gouv.fr,
www.impots.gouv.fr,
www.cresnpdc.org



13 octobre 2008 à Montigny-le-Bretonneux
“L'engagement des bénévoles”

Les 3 principales missions de France Bénévolat sont la promotion du bénévolat, l'intermédiation entre bénévoles et associations et le conseil en gestion des ressources humaines bénévoles.

Monsieur Hervé ZELLER, président de France Bénévolat Ile-de-France, a indiqué que, contrairement à une idée reçue, le nombre de bénévoles ne diminue pas. Ces derniers sont en effet davantage sollicités par un élargissement de l'offre associative.

Il appartient alors aux associations de :

- prendre le temps d'échanger avec eux sur les missions, les besoins, les motivations et les possibilités d'actions communes,
- ménager un temps de réflexion puis d'observation pour le bénévole nouvellement venu dans la structure,
- définir clairement avec le bénévole et éventuellement par écrit son rythme d'engagement et le temps consacré à ses missions,
- l'intégrer en toute transparence (réunions statutaires, circulation de l'information, formations) et respecter sa liberté.

Les échanges avec les participants ont fait émerger les difficultés à motiver les jeunes et à renouveler les dirigeants associatifs.

Plus d'informations sur : <http://www.francebenevolat.org>

Soulignons que le service Vie Associative de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose aux associations de son territoire des entretiens conseils individuels avec des experts pour les questions de nature juridique, administrative et financière.

Pour plus d'informations, contactez :

Marie-Christine BERTRAND,
secrétariat Tél. : 01 39 30 42 13
email. : marie-christine.bertrand@aggl-sqy.fr



L'ESSENTIEL SUR :

LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS PRIVES

Dans les « CRIB en Bref » numéros 8 et 9, nous avons fait un état des lieux des partenariats publics et privés qu'une association pouvait envisager afin de mener à bien ses projets. Dans ce numéro, nous focaliserons notre attention sur la recherche de financement.

Trois étapes sont à respecter pour une recherche de financement efficace :

- la stratégie de recherche,
- l'argumentation,
- l'évaluation.

LA STRATEGIE DE RECHERCHE DE FINANCEMENT

Il s'agit en priorité :

- **d'identifier** dans quelle politique l'association s'inscrit, d'avoir un projet en rapport avec l'objet de l'association et de connaître le niveau géographique où elle souhaite amorcer un partenariat,
- **de construire** un outil de communication adapté à la recherche de financement. Cet outil devra être **clair** avec une information facile à appréhender, **synthétique** (aller à l'essentiel) et **captivant** (avec support agréable),
- **d'affiner** l'approche, c'est-à-dire savoir si le financeur a déjà apporté une aide à une structure similaire ou un projet semblable, s'il est sensible à un champ associatif en particulier...
- **de rencontrer** les élus des collectivités territoriales mais aussi les techniciens afin d'entretenir un réseau,
- **d'élargir** un carnet d'adresse, pour prendre part à des réunions et faire parler du projet à financer.

Il faut donner de la crédibilité à l'association grâce aux projets mis en place.

L'ARGUMENTATION

D'abord, il s'agit de **caractériser le besoin de financement** en listant les questions à se poser :

■ QUOI ?

Les partenaires doivent savoir ce qu'ils vont financer : un poste de dépense particulier (communication, intervenants, matériel ...) ou un projet global.

■ A QUOI SERT-ON ?

Les membres de l'association doivent bien cerner l'utilité de l'action envisagée et son intérêt pour les bénéficiaires. La crédibilité du dispositif sera recherchée.

■ QUELLES SOLUTIONS APORTE-T-ON ?

Ces arguments permettent de développer **une AMBITION** (ex : favoriser l'insertion sociale par l'enseignement d'une discipline sportive ou socioculturelle) avec **des OBJECTIFS** à atteindre (ex : augmentation du nombre d'adhérents) grâce à **des MOYENS d'action** (intervenants diplômés, matériel adapté ...).

■ QUEL COUT ?

Ce besoin doit être quantifié : montant sollicité, budget prévisionnel du projet...

Ensuite, il est **nécessaire d'harmoniser les objectifs avec les réalités du terrain**. Le message doit être transmis dans l'intérêt du financeur pour répondre à un besoin réel dans le champ d'activité et dans la zone géographique concernés.

Il est important de connaître la vision du financeur sur la vie associative locale. Les personnes en charge de cette mission doivent mettre en avant les points forts de la structure et de ses membres.

Cette mission doit être attribuée à une personne et/ou une commission qui se rendront disponibles dans le temps et crédibles devant les financeurs éventuels (compétences relationnelles pour une bonne communication sur l'objet de l'association).

L'EVALUATION (qualitative et quantitative)

Elle est nécessaire pour valoriser le projet auprès de vos financeurs. Il ne faut pas oublier :

- de déterminer des indicateurs précis et quantifiables en lien direct avec les objectifs de l'action financée,
- d'apporter des preuves lors de rencontres, portes ouvertes, forums... grâce à des statistiques, des bilans ou des témoignages,
- de communiquer sur ce qui a été financé et les besoins du public qui restent importants,
- de remercier les partenaires,
- de parler de l'avenir, de proposer d'autres pistes.

Méthodologie de projet :

Lors de la construction du dossier, il est important d'essayer de répondre aux questions suivantes :

- pourquoi ?
- qui ?
- quoi ?
- quand ?
- comment ?
- avec qui ?

POUR EN SAVOIR PLUS :

Atelier du "Club Asso Emploi" les 16/12/2008 et 13/01/2009 à Versailles sur le thème du SPONSORING & MECENAT (programme p. 4)

CONTACTS :

DDJS : 01 39 24 24 70

Profession Sport 78 :
01 39 20 12 30

L'ACTUALITÉ :



LES RAPPORTS LANGLAIS ET MORANGE

Deux rapports sont parus récemment sur les relations entre l'Etat et le secteur associatif : le rapport de M. LANGLAIS, inspecteur honoraire (juin 2008) et le rapport de M. MORANGE, député des Yvelines (octobre 2008). Nous vous livrons ici une synthèse de ces deux documents. Ils visent à redéfinir un partenariat entre l'Etat et les associations et s'articulent autour de 5 objectifs :

- 1. Mieux connaître le paysage associatif** (créer une base de données des associations).
- 2. Mieux dialoguer avec les associations** (créer les conditions d'un véritable dialogue civil).
- 3. Sécuriser le cadre juridique et rénover les modes de reconnaissance des associations en faveur de la transposition de la directive « services »** (mettre en place trois niveaux de reconnaissance correspondant à des droits et devoirs proportionnés).
- 4. Soutenir les deux piliers de la vie associative que sont le financement et l'engagement**
 - mieux organiser le financement public (stabilité, gestion pluriannuelle et engagement des acteurs) en généralisant, y compris aux collectivités territoriales, le dossier unique de financement,
 - mettre en place des guichets uniques de demande de financement.
- 5. Encourager le contrôle interne, simplifier les contrôles externes et promouvoir l'évaluation**
 - publier un « code de bonne gouvernance » à destination des associations,
 - développer l'évaluation en faisant des contrats d'objectifs pluriannuels de réels instruments d'évaluation et sensibiliser les membres de l'administration aux problèmes de l'évaluation.

LE FINANCEMENT (PUBLIC) DES ASSOCIATIONS : une nouvelle donne, de nouveaux besoins

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) a réalisé une étude sur le financement des associations. Ce travail - financé par la Caisse des Dépôts et par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi - dresse un état des lieux du financement public des associations.

Au total, 1150 personnes ont répondu au questionnaire. L'échantillon représente des associations disposant de ressources économiques significatives. Financer son projet associatif est source d'inquiétude quelque soit le secteur et la taille des associations. C'est le principal constat qui ressort du rapport d'enquête.

LE DECRET N°2008-1013 DU 1^{er} OCTOBRE 2008 : "Certificat de formation à la gestion associative"

Il précise les conditions de mise en œuvre du certificat de formation à la gestion associative. Celui-ci est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles.

Les candidats à l'obtention de ce certificat doivent être membres d'une association déclarée et âgés de seize ans au moins au premier jour de la formation.

ASSOCIATION SPORTIVE ET PROTECTION SOCIALE

Les clubs sont nombreux à s'interroger sur les questions relatives aux cotisations sociales. L'URSSAF reste l'interlocuteur privilégié en la matière. Afin de les accompagner au mieux, cet organisme vient d'éditer un guide pratique « L'Association Sportive et la protection sociale ». Cet outil est à consulter et à imprimer sans modération.



Les rapports Langlais et Morange :
www.assemblee-nat.com

Le financement des associations :
www.cPCA.asso.fr rubrique publications et ressources – Etudes N° 6 juillet 2008

Le décret n°2008-1013 du 1er octobre 2008 : www.legifrance.gouv.fr

Association sportive et protection sociale :
www.urssaf.fr/images/ref_guide_Asso_sportive.pdf

AGENDA :

La 2ème Conférence Nationale sur la Vie Associative, prévue initialement du 8 au 12 décembre 2008, se déroulera durant le premier semestre 2009.

Revalorisation de l'indemnité des volontaires au 1er octobre 2008. Suite au décret n°2008-1016 du 2 octobre 2008 revalorisant à compter du 1er octobre 2008 le traitement des fonctionnaires, l'indemnité versée aux volontaires civils fixée à 50% de la rémunération est modifiée. Son montant s'élève à 662,74 euros à compter du 1er octobre 2008.

www.urssaf.fr/profil/employeurs

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les conseillers techniques DDJS :
Marie ROIGT 01 39 24 36 19
Nicolas PERIE 01 39 24 36 28

LA VIE DU CRIB...

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CRIB : Information, sensibilisation et orientation



LE CRIB vous invite à participer aux prochains rendez-vous et vous propose **le programme du 1er semestre 2009 sur l'ensemble du territoire des Yvelines**. Des experts sur chaque thème proposé pourront répondre à vos interrogations sur la gestion de votre association.

RÔLE DU PRÉSIDENT DANS LA CONDUITE DU PROJET ASSOCIATIF : ORIENTATION ET DÉCISION

FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIÉS ET DES DIRIGEANTS DU SECTEUR SPORT

LA FISCALITÉ DES ASSOCIATIONS

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

MÉCÉNAT ET SPONSORING

LES ASSOCIATIONS ET LA CNIL

De Janvier à Juin 2009

PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU CLUB ASSO EMPLOI : Formation, échanges de pratiques et d'expériences

RECHERCHE DE FINANCEMENTS PRIVÉS : le Sponsoring et le Mécénat

Cet atelier permettra aux membres du Club de créer des outils performants en apportant de la compétence aux chargés de mission « recherche de financement » de leur association.

SPONSORING – MECENAT 1ère partie
Etats des lieux et définitions
Construire une offre

16/12/2008
DDJS

SPONSORING – MECENAT 2ème partie
Construire des outils de démarchage
Le démarchage

13/01/2009
DDJS

GERER LES ABSENCES DES SALARIES

Février 2009

GESTION DE PROJET 1ère partie

Mars 2009

GESTION DE PROJET 2ème partie

Avril 2009



"pour les dirigeants associatifs employeurs ou souhaitant le devenir"

LES CONTACTS DU CRIB



CENTRE DE RESSOURCE ET
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS DES YVELINES
7, rue Jean Mermoz
Bât. B 3^{ème} étage
78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 24 24 70
Fax : 01 39 24 24 77

www.ddjs-yvelines.jeunesse-sports.gouv.fr
mjs-078@jeunesse-sports.gouv.fr

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE
Marie ROIGT
Nicolas PERIE



PROFESSION SPORT 78
23, rue du Refuge
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 20 12 30
Fax : 01 39 51 40 58

contact@profession-sport-78.com
www.profession-sport-78.com

Richard MARTIN
Odeline FLORENS



N'hésitez pas à nous
contacter, nous sommes
à votre disposition pour
toutes questions ou
précisions.